

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [11]

Artikel: Politique

Autor: Sch. / Et. / Sautebin, M.-T.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

VAUD

Inégalités à l'école : l'affaire continue

Deux interpellations ont été déposées, lors de la session de septembre du Grand Conseil, interpellations liées au problème de l'égalité des filles et des garçons à l'examen d'entrée au collège. Le Conseil d'Etat devra donc non seulement répondre aux recours des 13 parents d'élèves (cf notre dernier numéro, ainsi que la rubrique « Formation/Travail » ci-contre), il devra également répondre aux questions des députés Georges Peters et Christiane Jaquet.

Georges Peters fait toute une analyse des différentes inégalités que contient cet examen d'entrée dans la douzaine de collèges vaudois. Pour le problème qui nous intéresse particulièrement, il s'étonne de ce double barème permettant l'admission d'un nombre de filles sensiblement égal au nombre de garçons ; pourquoi alors ne pas instaurer cette même égalité à tous les niveaux de la vie professionnelle et politique ? Pourquoi pas autant de femmes que d'hommes chez les enseignants, les médecins, les fonctionnaires, les conseillers du législatif... ? Et si le Conseil d'Etat pense que le double barème est compatible avec la Constitution, pourquoi ne pas l'appliquer plutôt en classe terminale ?

Christiane Jaquet, elle, s'étonne qu'on n'ait pas supprimé dès cette année, du fait de la votation du 14 juin, le double barème et elle s'inquiète de ce qu'il adviendra — en cas d'acceptation du recours — des filles dont les parents n'ont pas recouru. Rappelons que 200 à 300 filles auraient réussi l'examen si on leur avait appliqué le barème des garçons ! — (ap)

Elections communales

Lorsqu'on lira ce numéro de FS, le premier tour des élections sera déjà du passé, le second peut-être aussi. Dès qu'il sera possible de faire un bilan, d'établir s'il y a — comme lors des trois précédentes législatures — progrès dans la participation des femmes à la chose politique, nous le ferons.

A titre d'apéritif, disons qu'à Lausanne, pour 100 sièges, il y a 303 candidats de 9 partis, dont 84 femmes (27,7 %) ; les différents partis ont respectivement les pourcentages suivants de candidates : radicaux : 15,2 % ; socialistes : 22 % ; PDC : 22,2 % ; GPE : 29,6 % « Autrement » : 30,7 % ; libéraux : 34 % ; POP : 36,6 % ; PSO : 41,1 % ; Alliance des indépendants : 45 %. La moyenne en 1977 était de 25,2 % de candidates pour le législatif de la capitale vaudoise. — (sch)

GENÈVE

Création du Comité du 14 juin

Le 30 septembre s'est constitué à Genève le Comité du 14 juin pour la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fondé par une quinzaine d'associations genevoises parmi lesquelles des organisations féministes et syndicales, les partis de gauche et les Juristes progressistes, il a pour but d'informer les femmes sur les possibilités offertes par le nouvel article de la Constitution sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Le Comité du 14 juin prévoit de répertorier les inégalités et protester systématiquement à leur sujet, ainsi que d'assurer une défense collective de cas de discrimination individuels portés devant les tribunaux. Enfin ces associations se sont unies pour coordonner leurs actions afin que la concrétisation de l'article du 14 juin se réalise en même temps, et de façon concertée, sur les plans professionnel, politique et privé.

L'assemblée du 30 septembre a déjà décidé de mettre en route deux projets concrets. D'une part, le Comité du 14 juin publiera une brochure expliquant de manière claire et accessible la portée et l'utilisation du nouvel article de la Constitution, à l'aide d'exemples pratiques. D'autre part, un séminaire de formation est prévu à l'intention des personnes actives dans les mouvements de femmes, les syndicats ou les partis, qui sont confrontés journellement, dans le cadre de leurs activités, à des problèmes juridiques de discrimination dans l'éducation, le travail ou la famille. — (cc)

Election du Grand Conseil

Les 16 et 17 octobre ont eu lieu à Genève les élections du Grand Conseil. Sur les 55 femmes qui se présentaient (16 socialistes, 8 libérales, 8 radicales, 6 démo-chrétiennes, 5 vigilantes, 5 femmes du PSO et 7 du parti du travail), 20 sont finalement élues. Il s'agit de 10 socialistes (Mmes Erika Sutter-Pleines, Jacqueline Berenstein-Wavre, Liselotte Born, Claire Luchetta-Rentschick, Jacqueline Damien, Jeanette Schneider-Rime, Anni Stroumza, Christiane Brunner, Christiane Schellack-Magnenat et Christine Pecorini-Burnand) ; 4 libérales (Mmes Béatrice Luscher, Karin Cramer, Emma-Hélène Musso et Geneviève Mottet-Durand) ; 1 radicale (Mme Anne Petitpierre) ; 4 démo-chrétiennes (Mmes Andrée Dayer, Marie-Laure Beck, Jacqueline Gillet et Hélène Braun) et une femme du parti du travail (Mme Liliane Johner).

Par rapport à la dernière législature, les femmes perdent un peu de terrain. C'est dommage. D'autant plus qu'en réalité elles devraient occuper 57 sièges, puisque l'électorat se compose d'environ 108 000 femmes contre 81 900 hommes seulement. Où étaient les électrices le week-end dernier ?

Après l'élection du Conseil d'Etat le 15 novembre, les femmes retrouveront probablement les trois sièges perdus. En effet, le peloton de tête des « viennent ensuite » comprend un bon nombre de femmes. Le PS remporte indiscutablement la palme, puisque ce sont Irène Savoy, Bernadette Falquet et Micheline Calmy-Rey qui occupent les trois premiers rangs des « viennent ensuite ».

A toutes, nos très vives félicitations. — (et)

NEUCHÂTEL

Création d'un comité d'action pour l'égalité

Un comité d'action cantonal pour l'application de l'article constitutionnel du 14 juin s'est créé à Neuchâtel en octobre, sous l'impulsion de la commission féminine de la VPOD. Il regroupe pour le moment une quinzaine de membres délégués de divers syndicats, de partis de gauche et de groupements féminins. Parmi les projets immédiats : soutenir les femmes qui auront à s'engager dans des procès (pour inégalité de salaire) avec l'appui d'une juriste, et devenir une adresse de contact et de coordination des groupements actifs pour l'égalité.

BIENNE

Egalité salariale : motion de Sylviane Zulauf

Aux lendemains de la victoire de la votation pour les droits égaux, Sylviane Zulauf du parti socialiste ouvrier (PSO) a pu développer sa motion au conseil de ville de Bienne déposée en avril, avec l'atout des 60 % de « oui » au niveau fédéral et 70 % au niveau de Bienne.

La motion demande : « Que soient revus les critères en vigueur fixant la catégorie salariale des professions occupées principalement par les femmes. Cette réévaluation doit permettre aux femmes dans leur écrasante majorité de ne plus être reléguées dans les catégories salariales les moins rémunérées. Ce réhaussement doit tendre à ce que le salaire moyen des employées de la commune soit le même que celui des employés, et cela, sans qu'aucune baisse de salaire ne soit décidée pour les employés. »

Si l'égalité formelle est garantie par le règlement du personnel, de profondes inégalités « structurelles » ne peuvent être balayées d'un coup ni par un règlement ni par une votation. Formation et préparation moindre des filles à un métier, choix plus restreint de professions, maternité et charge de l'éducation des enfants sont les fruits quotidiens de l'inégalité des sexes que les femmes traînent du berceau à l'AVS. Cette chaîne de discriminations se resserre encore avec la crise (blocage du personnel qui atteint les femmes) et avec l'introduction des nouvelles technologies. Le retard des femmes dans la société n'a pas de chance d'être rattrapé « naturellement ». Aussi des mesures particulières doivent être introduites pour favoriser l'accès à l'égalité. C'est la tâche que nous fixons au Conseil municipal à majorité socialiste de la ville de Bienne.

M.-T. Sautebin

Femmes suisses